

Bilan des agressions et des incivilités 2024

Annexe(s) : ☐ Néant ☒ Oui → Nombre : 1

- bilan 2024 de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers.

Ce présent rapport a pour objet de présenter le bilan des agressions et incivilités pour l'année 2024.

Comparée à 2023, l'année 2024 est marquée par une hausse significative des agressions et incivilités envers les sapeurs-pompiers haut-saônois puisque vingt-quatre faits ont été remontés via le formulaire de signalement « agression et atteinte envers les services de secours ».

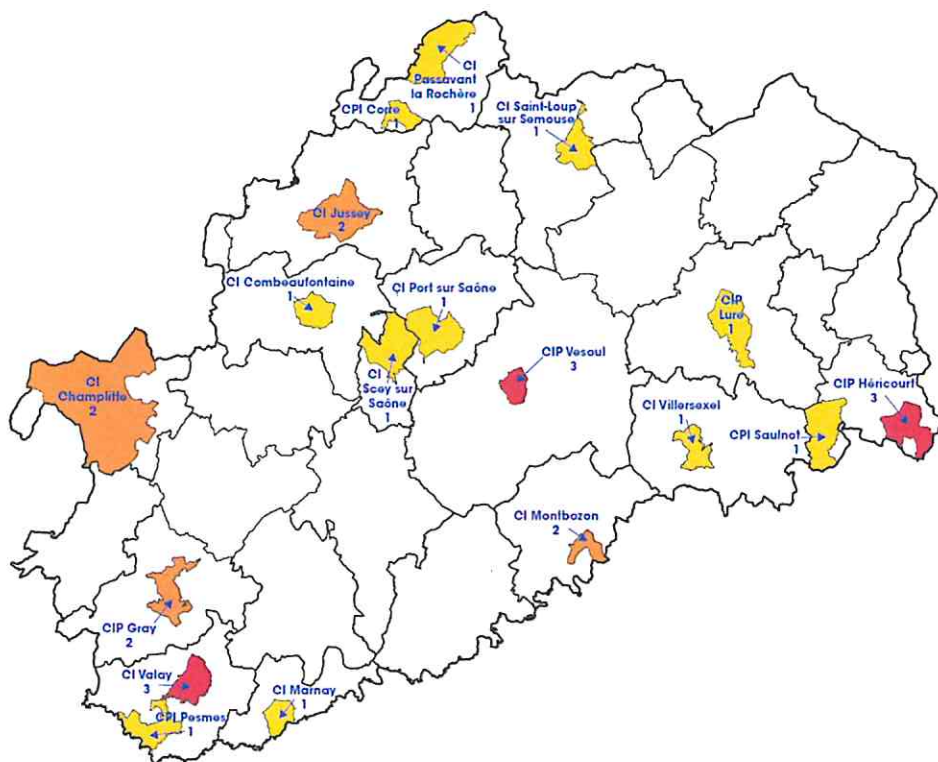
Pour votre parfaite information, l'évolution du nombre de faits d'agressions et d'incivilités sur les dix dernières années se traduit comme suit :



Par ailleurs, les vingt-quatre faits répertoriés pour 2024 peuvent être détaillés comme suit :

Natures des faits							Personnels concernés		
Total	Agression verbale	Agression verbale et physique	Agression physique	Vol	Fausse alerte	Divers	SPV	SPP	Total
24	10	6	3	2	2	1	61	3	64

Et visualisés sur la carte ci-dessous :



S'agissant des suites données par l'établissement et/ou les sapeurs-pompiers victimes, neuf événements sur vingt-quatre ont fait l'objet d'un dépôt de plainte. Ce chiffre est relativement stable par rapport aux années précédentes (huit dépôts de plainte en 2024, sept en 2023, huit en 2022).

S'agissant des suites données par les autorités judiciaires, cinq des neuf dépôts de plainte sont toujours au stade de l'enquête. Un dossier a été classé sans suite compte tenu de la nationalité de l'auteur des faits. Un autre dossier a abouti à un simple rappel à la loi.

A ce jour, le procureur de la république a engagé des poursuites pénales dans le cadre de deux affaires. Un jugement a d'ores et déjà été rendu pour des faits de violence sur un pompier et l'auteur condamné à une peine d'emprisonnement (il était en état de récidive) et à la privation de son droit d'éligibilité pour une durée de cinq ans. Il a également été fait droit à la demande de constitution de partie civile du pompier victime et du SDIS. Concernant le second dossier poursuivi, une audience sur intérêts civils se tiendra en septembre prochain : le SDIS demande réparation à hauteur des biens dérobés, en l'espèce une pince de désincarcération et un mât d'éclairage.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, neuf faits ont d'ores et déjà fait l'objet d'une remontée d'information et deux plainte déposées.

Vous trouverez en annexe, le bilan 2024 de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers.

Évolution des violences depuis 2020

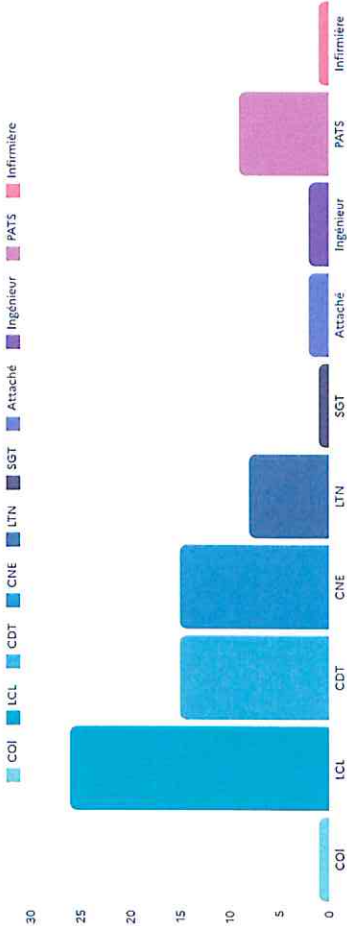


Années	2020	2021	2022	2023	2024
Agressions	1764	1518	1505	1421	1461
Avec armes (blanches ou par destination)	173	148	173	132	155
Blessés déclarés	468	572	586	555	609
Causalité alcool et/ou stupéfiants	X	X	45,4%	47,7%	46%
Causalité problèmes psychiatriques	X	X	15,2%	20,6%	18%
Taux de plainte individuelle	45%	46%	45%	51%	55%

La montée en puissance du réseau des référents sécurité et sûreté des SIS

Chaque service d'incendie et de secours, comme le prévoit l'article 56 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, doit disposer d'un référent sécurité et sûreté. Son rôle est d'apporter des informations et des conseils sur la gestion et les risques d'agressions dont peuvent être victimes les agents du service dans l'exercice de leurs missions. Ce référent établit également un rapport annuel remis au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, recensant les agressions ainsi que les suites qui y ont été apportées. Ils ont aussi vocation à formuler des recommandations en vue de prévenir la survenue de nouvelles agressions.

Au 1er février 2025, près de 80 référents ont été désignés. Près d'une soixantaine a été formée. Deux sessions de formation à Paris, avec des intervenants de haut niveau (préfets, sous-préfets, directeurs de SIS, magistrats, etc) ont été organisées par le CNFPT, en lien direct avec la DGSCGC. Ce réseau, dont la coordination est assurée par l'échelon central, en lien avec l'observatoire, a encore vocation à se densifier.



L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES ENVERS LES SAPEURS-POMPIERS

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2024, le niveau d'engagement des sapeurs-pompiers, de tous les statuts, professionnels, volontaires comme militaires, a été absolument exceptionnel. En plus des jeux olympiques et paralympiques de Paris qui ont marqué l'histoire de notre pays, les crises se sont une nouvelle fois enchaînées sans discontinuer, en métropole et outre-mer. Les sapeurs-pompiers ont toujours répondu présent, quelles que soient les conditions, malgré les difficultés, l'adversité et parfois même sous la violence.

Le nombre des agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers en intervention ne baisse pas en 2024, ni le nombre des blessés. Pour les victimes de ces violences, la culture du dépôt de plainte tend à se développer, mais encore trop modestement. Je le répète avec force, la « tolérance zéro » envers ces agressions n'est, à mon sens, pas discutable ni négociable. Les mesures techniques, juridiques ou matérielles sont certes indispensables, mais ne suffisent pas. Le dépôt de plainte et la fermeté de la réponse judiciaire associée constituent le seul levier susceptible d'inverser durablement la tendance défavorable observée.

J'attends également beaucoup du réseau des référents sécurité et sûreté, qui s'est considérablement développé en 2024, notamment sous l'impulsion de l'observatoire et de la DGSCGC. Une vingtaine de SDIS doit encore désigner ce référent, comme la loi le prévoit. Je reste convaincu que l'échelon local est le plus efficace pour innover et trouver des solutions pragmatiques aux problématiques territoriales de prévention et de sûreté.

Enfin, je suis également attentif à la qualité et à la régularité des comptes rendus remontés à l'observatoire par les services d'incendie et de secours. L'observatoire ne fonctionne que grâce à l'engagement de ces membres et aux remontées d'informations du terrain.

Le Beauvais de la sécurité civile, qui va s'achever cette année, traite aussi du sujet de la sécurité et des conditions d'exercice du métier. Des solutions réalistes et pragmatiques devront également émerger, pour que chaque pompier puisse servir la population en toute sérénité.



Julien Marion

Julien Marion

Membres de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers

Le comité technique

Avenir Secours CFE CGC

M. Edouard Hébert et M. Alexandre Dupont

CFDT INTERCO

Guillaume Millet et Christophe Pellissier

CGT

Nicolas Auray et Sébastien Delavoux

FA SPP PATS

David Camus et Rémi Bancel

FO SIS

Christophe Sansou et Habib Hamidi

SINSP PATS

Guillaume Desmignies et Thierry Edouard

SPADIS CFTC

Ludovic Goblet et Christophe Ourtau

SUD SDIS

Rémy Chabbouh et Armand Goret

UNSA SDIS

Charles Cosse et David Saquet

Au titre de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

- Patrick Valli
- Vincent Jourdain
- Michel Santamaría
- Nicolas Galland

Le président

Directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises

Julien Marion

Le secrétaire

Conseiller sécurité intérieure du DGSCGC

Colonel (gendarmérie)
Sébastien Jaudon

Le comité de pilotage

Directrice des sapeurs-pompiers

Triphine Finaut

Officier de l'inspection générale de la sécurité civile

Jean-Michel Langlais

Conseiller social du DGSCGC

Colonel HC Rami Cipari

Représentant de la BSPP

Colonel Roger Barrau

Représentante du bataillon des marins-pompiers

Eveline de Vaisseau Anais André

Au titre de l'Association nationale des directeurs et de directeurs adjoints des services d'incendie et de secours

• Contrôleur général Eric Candau, DDIS 35

• Colonel HC Mohammed Kharrat, DDIS 41

• Colonel HC Bertrand Baray, DDIS 26

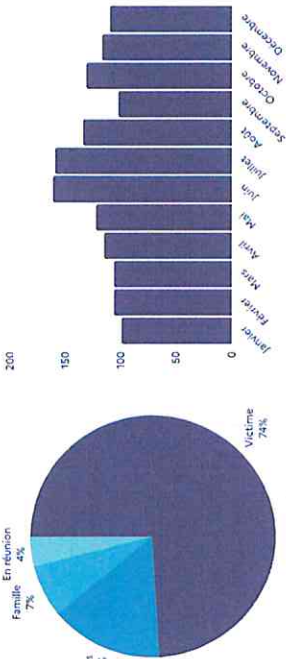
Au titre de personnalité extérieure

M. Aurélien Langlade, responsable de la cellule de recherche et d'analyse criminologique à la DCP

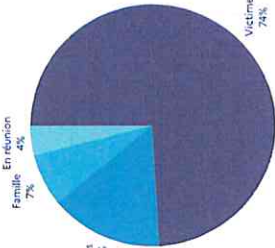
Au titre de directeur désigné par le préfet DGSCGC

Colonel HC Stéphane Millot, DDIS 78

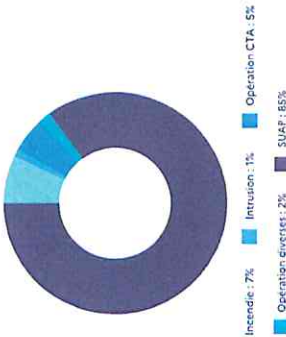
Nombre d'agressions par mois



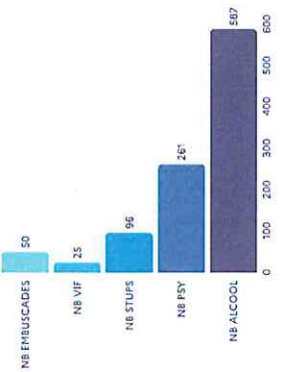
Agresseurs



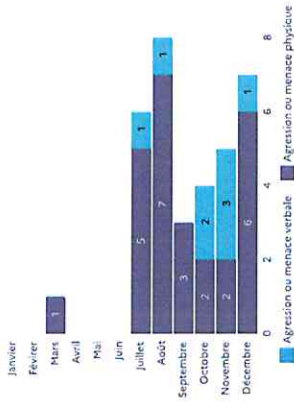
Type d'intervention



Circonstances particulières



Agressions sexuelles ou sexistes



Les parts des agressions verbales et des « victimes secourues » auteurs de violences augmentent en 2024. Une culture du dépôt de plainte qui progresse, mais qui peine encore à s'imposer.

1462 agressions ont été déclarées par les services à la DGSCGC. Ce nombre connaît une augmentation légère de 2,9 % par rapport à 2023 (1421 faits). La part des violences verbales augmente de 4 points et constitue désormais 53 % du total des agressions envers les pompiers. Les violences avec atteinte physique représentent 39 % du total des agressions. Seulement 8 % d'entre elles sont dirigées vers les biens et les matériels de service. Les agressions commises en réunion sont devenues très minoritaires (4 %) et baissent de moitié.

609 sapeurs-pompiers se déclarent blessés en 2024 contre 555 l'an dernier, aucun gravement. Les agressions ont lieu, dans 85 % des cas, lors d'un secours à personne (SUAP). L'auteur des violences est souvent la victime secourue (74 %) ou un membre de sa famille proche (7 %).

Une consommation d'alcool ou de produits stupéfiants chez les auteurs de ces violences est constatée dans 46 % des faits rapportés. Par ailleurs, 18 % des violences sont commises par des personnes montrant des troubles psychiatriques.

Enfin, on décompte l'an dernier 7 intrusions dans des casernes avec des faits de violences (10 en 2023 et 32 en 2022). Cette baisse démontre qu'une culture de sûreté s'impose au sein des SIS, notamment grâce à la montée en puissance du réseau national des référents sécurité.

Les cinq départements les plus touchés par les violences en 2024 sont : le Nord (109 faits), la Gironde (69 faits), le Rhône (57 faits), le Bas-Rhin (55 faits) et Paris (47 faits, contre 69 en 2023).

55 % des situations de violences ont fait l'objet de dépôts de plainte, des victimes comme du service concerné. Ce niveau de dépôt de plainte progresse, pour la seconde année consécutive, de façon assez significative par rapport à 2023 (+ 4 %) et 2022 (+ 10 %), mais reste modeste. Il peut s'expliquer par la proximité des pompiers avec la population, les premiers connaissant fréquemment leurs agresseurs ou leur entourage proche.

La remontée des agressions et injures sexuelles et sexistes, mise en place depuis le 1er mai 2024, sous l'impulsion de l'observatoire, montre que le phénomène est bel et bien existant. Sont ainsi dénombrées 8 agressions à caractère sexuel de personnels féminins en intervention et 25 injures à caractère sexiste.